



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 février 2020 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt, le dix-neuf février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, 8 route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910) sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 13/02/2020

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	Ex	Madame LE DUIGOU	X
Monsieur BARBE	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X			Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	Ex	Monsieur REIS-FILIFE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BOULAN	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Madame GRACIA	X	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X			Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur FOMEL	Ex	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur COLG	X	Monsieur MIEUVELLE	X	Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20200219-2020-05-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X		

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 février 2020, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20200219-2020-05-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

**DELIBERATION N° 2020 - 05**

**Objet : Affectation de résultat 2019 de la section de fonctionnement du budget principal**

**Rapporteur : Jacques DELAVIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au SMICVAL prévoit, qu'après l'approbation du compte administratif par le conseil syndical, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Considérant qu'en M14, le résultat n-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement.

Considérant que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est ainsi, conformément à cette instruction, affecté :

- en priorité à la couverture du déficit de fonctionnement antérieur le cas échéant,
- puis à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- éventuellement à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,
- à la section de fonctionnement, pour le solde.

Considérant que la Commission Finances s'est réunie le 30 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Considérant que la situation financière du Compte Administratif 2019 telle que présentée fait apparaître les résultats de clôture suivants :

<b>Pour mémoire</b>	
Déficit investissement antérieur reporté (c/001)	-718 825,53 €
Excédent antérieur reporté (c/002)	1 834 343,75 €
<b>Résultat de fonctionnement au 31/12/19</b>	<b>697 823,26 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement au 31/12/19</b>	<b>2 532 167,01 €</b>
<b>Résultat d'investissement au 31/12/2019</b>	<b>1 141 547,47 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19</b>	<b>422 721,94 €</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	<b>1 374 094,78 €</b>
<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>580 822,00 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-793 272,78 €</b>
<b>Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement (c/1068)</b>	<b>370 550,84 €</b>
	<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>
<b>Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (c/002)</b>	<b>2 161 616,17 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 033-253306617-20200219-2020-05-DE  
 Date de télétransmission : 20/02/2020  
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	c/002 2 161 616,17 €	c/001	c/1068 370 550,84 € c/001 422 721,94

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2019

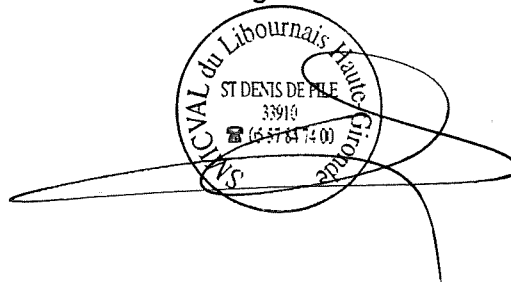
\*\*\*\*\*

Entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, (36 délégués présents, sur 48 délégués en exercice), dont 1 procuration, accepte l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
FAIT A SAINT DENIS DE PILE, le 19 février 2020

Le Président,

Sylvain GUINAUDIE



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20200219-2020-05-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020